



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Direction Départementale des Territoires
Service Territoires et Développement
Missions Interministérielles

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Demande d'autorisation d'extension des installations de l'usine de fabrication de placages de peupliers de Samazan.

Il sera procédé à une enquête publique de **32 jours, du mardi 13 septembre au vendredi 14 octobre 2016 dates incluses**, sur la demande présentée par Monsieur Juan Angel BEZOS FERNANDEZ, Directeur général de la société GARNICA FRANCE, dont le siège social est situé lieu-dit « Les Barthes » à Samazan (47250), en vue d'être autorisé à étendre les installations de l'usine de fabrication de placages de peupliers située sur le territoire de la commune de Samazan (47250).

Cette enquête concerne les communes de Samazan, Sainte Marthe, Fourques sur Garonne, Caumont sur Garonne, Grézet-Cavagnan et Bouglon.

Les pièces du dossier, l'avis de l'autorité administrative de l'État sur l'évaluation environnementale ainsi qu'un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés dans les mairies de Samazan, Sainte Marthe, Fourques sur Garonne, Caumont sur Garonne, Grézet-Cavagnan et Bouglon pendant la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture suivants :

Samazan	du mardi au samedi de 8h00 à 12h00 le mardi, jeudi et vendredi de 13h00 à 18h00
Sainte-Marthe	le mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h30
Fourques sur Garonne	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Caumont sur Garonne	lundi, mardi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 jeudi de 13h30 à 17h00
Grézet-Cavagnan	le lundi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 le jeudi de 8h00 à 12h00
Bouglon	le lundi de 14h00 à 18h00 le mardi de 9h00 à 12h00 le jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le vendredi de 13h30 à 17h30

Les observations éventuelles seront consignées sur le registre ou adressées, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de Samazan, siège de l'enquête publique ou à l'adresse électronique de la mairie à l'attention du commissaire enquêteur :

communedesamazan@wanadoo.fr

Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre.

L'avis d'enquête figurera également sur le site internet de la préfecture www.lot-et-garonne.gouv.fr avec un résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de danger du dossier et l'avis de l'autorité administrative de l'État sur l'évaluation environnementale.

M. Pierre-Yves GIOTTOLI, désigné en qualité de commissaire enquêteur, siégera à la mairie de Samazan où toutes les observations pourront lui être adressées :

- **Le mardi 13 septembre 2016 de 8h00 à 12h00**
- **Le jeudi 22 septembre 2016 de 13h00 à 18h00**
- **Le samedi 1er octobre 2016 de 8h00 à 12h00**
- **Le mercredi 5 octobre 2016 de 8h00 à 12h00**
- **Le vendredi 14 octobre 2016 de 13h00 à 18h00**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la préfecture et dans les mairies de Samazan, Sainte Marthe, Fourques sur Garonne, Caumont sur Garonne, Grézet-Cavagnan et Bouglon.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Agen, le **19 AOUT 2016**

Pour le préfet absent,
le secrétaire général



Jacques RANCHERE